

Business Case

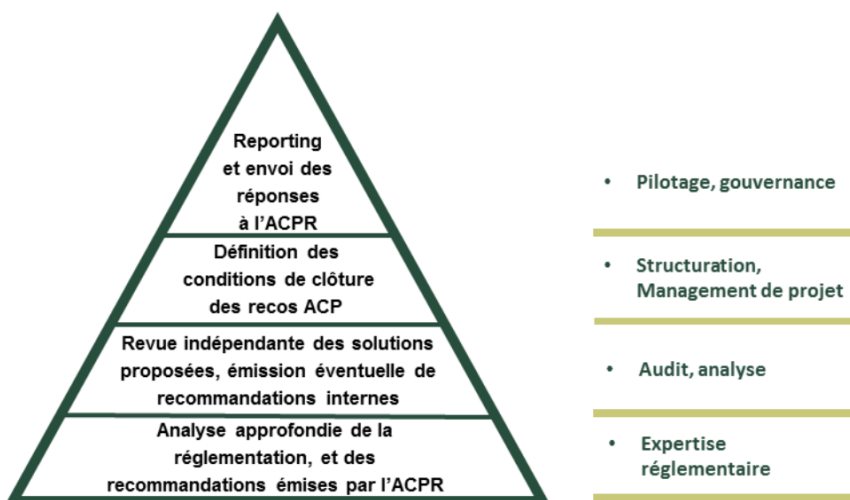
Audit et validation méthodologique des recommandations ACP portant sur les risques de marché et de contrepartie, pour un groupe bancaire français

Contexte

Dans un cadre de conformité réglementaire, le Groupe a mis en place, au sein du département risque des marchés, une entité indépendante des autres équipes du département. Cette cellule, reportant directement au directeur du département, est chargée de gérer notamment les recommandations externes émises par l'Autorité de Contrôle Prudentiel à partir des constats des différentes missions d'inspection de la Banque de France portant sur les systèmes et modèles de risques de marché et de contrepartie de la banque

Enjeux

Dans ce contexte, le bon traitement de ces recommandations réglementaires doit impérativement s'appuyer sur un processus de revue systématique, indépendant, précis et documenté permettant de s'assurer que tout élément de réponse fourni par l'établissement, et plus précisément, par les équipes « risques » responsables de la résolution des points soulevés par l'inspection, réponde bien aux exigences des recommandations des différentes missions (VaR, CRDIII, EEPE, ...). Ainsi, la réponse à une recommandation, relevant d'un point méthodologique ou de procédures, passe systématiquement par une validation interne avant son envoi à l'ACP.



Solutions

La gestion des recommandations est réalisée sur deux axes :

- Un audit et suivi des recommandations (issues des missions VaR, sVaR, IRC, CRM, EEPE, Trading Commodity, Credit Correlation, Valorisation des Produits Complexes); de l'identification des points réglementaires (bloquants ou non) à la clôture interne de ces recommandations.
- Une revue indépendante des solutions méthodologiques apportées par les équipes risques et censées répondre aux recommandations de façon pertinente.

La démarche adoptée, indépendante et transparente, a été de :

- Analyser de façon approfondie les différents rapports détaillés, anciens et nouveaux, du régulateur (principalement VaR, CRDIII et EEPE). En tirer les éléments nécessaires et suffisants au bon traitement des recommandations émises par le régulateur et à fournir par les équipes risques. S'assurer de la cohérence des livrables.
- Procéder à des validations internes documentées des points méthodologiques en vue de clôturer en interne, avec ou sans demandes complémentaires, les recommandations du régulateur.

Valeur ajoutée

- Présentation précise des différents points relevés par les recommandations : alerter les responsables sur le risque lié à chaque recommandation, présenter un niveau de priorité pour toutes les recommandations ouvertes, aide à la définition de la « stratégie » à adopter pour le traitement effectif des recommandations, préparation de la lettre de suite vers l'ACP.
- Définition des conditions de clôture à prendre en compte par les équipes en charge des recommandations identifiées au préalable.
- Pour les revues des méthodologies (risques et calibration), se basant sur une expertise en risque de marché (VAR, sVaR....) et de contrepartie (EEPE), analyses poussées menant à un éventuel challenge méthodologique (de l'aspect quantitatif lié aux différents sujets).
- Validation ou non des points méthodologiques avec possibilité d'émettre des recommandations internes. Solide documentation.
- Rédaction de mémos de clôture détaillés accompagnant les réponses transmises à l'ACP.

